



VOYAGE NATURE EUROPE

PATRICK BERRY - GUIDE NATURALISTE - CONSULTANT EN VOYAGE NATURE

1381, Route de Viroy - 45200 AMILLY - FRANCE

06 27 37 80 52/ +33 6 27 37 80 52

N° Siret : 511 627 291 00012

BULLETIN D'INSCRIPTION (1/4)

1) VOYAGE

Nom du voyage :

Pays :

Date de départ : Date de retour :

2) COORDONNEES DES PARTICIPANTS

Nom (figurant sur le passeport) : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays :

Date de naissance : E-mail :

Tel. portable : Tel. Domicile :

3) AUTRES PARTICIPANTS

Nom : Prénom :

Date de naissance : E-mail :

Nom : Prénom :

Date de naissance : E-mail :

Nom : Prénom :

Date de naissance : E-mail :

4) RESERVATION

(Cochez la ou les cases correspondantes)	Tarif par personne	Nombre de personne	Total
☐ Voyage de base			
☐ Options/Extensions			
☐ Chambre individuelle			
Acompte à verser (30 % ou 50 % suivant le voyage choisi)			
Solde (au plus tard 45 jours avant le départ)			

5) RAPPEL DES CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES DE VENTE du 29/11/2018 (2/4)

1) Inscription

Pour que votre inscription à un voyage soit prise en compte il vous faudra compléter et me retourner, le bulletin d'inscription et les conditions particulières de vente signés avec la mention « bon pour accord » (par courrier électronique ou par voie postale). Votre inscription implique l'adhésion pleine et entière à nos conditions générales et particulières indiquées sur le bulletin d'inscription.

Pour être considérée comme définitive votre inscription doit être accompagnée du versement d'un acompte de 30 à 50% du montant total selon le voyage choisi.

La réception de l'acompte n'implique la réservation définitive que dans la mesure des places disponibles.

Le règlement peut être effectué par virement bancaire ou chèque. Mes coordonnées bancaires seront communiquées à la demande pour un virement bancaire.

Si règlement par chèque, merci de l'établir à l'ordre de **Patrick BERRY**.

A réception de votre règlement, je vous retournerai par courrier électronique (ou voie postale) :

- Le double de votre bulletin d'inscription que j'aurais signé.
- Un reçu d'acompte
- La facture correspondant à votre voyage

2) Paiement solde

L'acheteur réglera le solde du voyage au plus tard 45 (quarante- cinq) jours avant la date convenue du départ.

A défaut du paiement complet du prix du voyage à la date contractuelle établie, le vendeur se réserve la possibilité d'annuler le voyage réservé. Le voyage sera considéré comme annulé du fait de l'acheteur et les sommes versées seront intégralement conservées.

Pour toute inscription à moins de 30 (trente) jours de la date de départ, le règlement doit être effectué en une seule fois et pour la totalité du montant du voyage. L'inscription ne sera considérée comme définitive qu'après la réception du règlement. Tout règlement intervenant à moins de 15 jours de la date de départ ne pourra être effectué qu'en virement bancaire.

3) Assurances

Chaque participant est invité à choisir l'assurance qui lui convient. Les différentes formes d'assurances (assistance-rapatriement, complémentaires ou multirisques) sont facultatives, mais fortement conseillées. Voyage-nature-Europe vous recommande vivement d'être couvert par une assurance Assistance Annulation. Elle doit être souscrite au moment de l'inscription.

4) Informations sur la sécurité et recommandations du Ministère des Affaires Etrangères

Voyage Nature Europe vous conseille vivement de consulter la fiche du Ministère des Affaires Etrangères relative à votre voyage sur le site internet www.diplomatie.gouv.fr. Voyage Nature Europe attire votre attention sur le fait que les informations pouvant évoluer jusqu'à la date de votre départ, il est vivement conseillé de les consulter régulièrement.

5) Formalités

Carte d'identité ou passeport en cours de validité. (6 mois après la date de retour)

6) Modifications demandées par le client avant le départ

Toute modification après inscription sera considérée comme une annulation suivie d'une réinscription.

7) Annulation pour nombre insuffisant de participants

Si Voyage Nature Europe doit annuler un départ pour nombre insuffisant de participants (spécifiés dans les programmes de chaque voyages, sur le site web) ou pour quelque motif que ce soit, les participants seront intégralement remboursés sans pouvoir prétendre à aucune indemnité. Si le nombre de participants n'a pas été réuni, le voyage peut être annulé. Vous serez informés au moins 21 jours avant la date de départ.. Cette disposition impliquerait, bien sûr, le remboursement intégral des sommes que vous auriez versées. Néanmoins, si l'ensemble des participants l'accepte, le voyage pourra être maintenu, moyennant un supplément de prix calculé au plus juste. A défaut nous nous efforcerions de vous proposer un choix de voyages équivalents.

7) Frais d'annulation

Il est indispensable d'être couvert par une assurance Assistance Annulation. Elle doit être souscrite au moment de l'inscription.

Important : En cas d'annulation de votre part les sommes versées à titre d'acompte son non remboursable.

Après toute inscription à un voyage, en cas de désistement de votre part l'annulation entraînera les retenues suivantes:

30 jours et plus avant le départ : 50 % du montant TTC du voyage

De 20 à 30 jours : 60% du montant TTC du voyage

A moins de 20 jours au jour du départ : 100 % du montant TTC du voyage

Pour les stages nature et découverte en France, une somme forfaitaire de 350 euros sera retenue pour tout désistement survenant entre 4 semaines et 15 jours avant le départ, ensuite 100% du prix sera retenu.

Pour les week-ends, une somme forfaitaire de 150 euros sera retenue pour tout désistement survenant entre 4 semaines et 10 jours avant le départ, ensuite 100% du prix sera retenu.

Si Voyage Nature Europe décide, pour quelques motifs que ce soit, d'annuler un voyage, un stage ou un week-end, les participants seront intégralement remboursés mais ne pourront prétendre à aucune indemnité.

Tout voyage, stage, week-end interrompu ou abrégé par un participant pour quelque raison que ce soit, ne donne droit à aucun remboursement.

8) Responsabilité

Eu égard au caractère particulier de nos voyages, nous ne pourrions être tenus pour responsables des changements de législation, de dates, d'horaires, d'itinéraires survenant avant ou pendant le voyage, en particulier si ces changements sont provoqués par des événements indépendants de notre volonté (routes coupées, fleuves en crue, éloignement des centres médicaux, moyens de communication difficiles, conditions météorologiques...) et mettant en jeu la sécurité des voyageurs. Ces modifications ne pourront donner lieu à aucune indemnisation de la part de Voyage Nature Europe. Chaque participant doit se conformer aux conseils et aux consignes données par le représentant de Voyage Nature Europe, lequel ne pourra être tenu pour responsable des incidents, accidents ou dommages corporels pouvant résulter d'une initiative personnelle imprudente. Conformément au code du tourisme, Voyage Nature Europe ne pourra être tenu pour responsable des conséquences des événements suivants :

- Perte ou vol des billets d'avion (les compagnies aériennes ne délivrant pas de duplicata). Défaut de présentation ou présentation de documents d'identité et/ou sanitaires périmés ou d'une durée de validité insuffisante (carte d'identité, passeport, visas, certificat de vaccination...) ou non conformes aux indications figurant sur votre facture, au poste de police de douanes ou d'enregistrement. En cas de défaut d'enregistrement, il sera retenu 100 % du montant total du voyage. Incidents ou événements imprévisibles et insurmontables d'un tiers étranger intervenant pendant le voyage tels que : guerres, troubles politiques, grèves, incidents techniques, encombrement de l'espace aérien, intempéries, retards, pannes, perte ou vol de bagages ou d'autres effets. Le ou les retards subis ayant pour origine les cas visés ci-dessus ainsi que les modifications d'itinéraire qui en découleraient éventuellement ne pourront entraîner aucune indemnisation à quelque titre que ce soit, notamment du fait de la modification de la durée du programme initialement prévu ou de retard à une correspondance. Les éventuels frais additionnels liés à une perturbation (taxe, hôtel, parking...) resteront à votre charge. Annulation imposée par des circonstances ayant un caractère de force majeure et/ou pour des raisons liées à votre sécurité et/ou sur injonction d'une autorité administrative.

9) Réclamations

Sauf en cas de force majeure et sans préjuger d'une éventuelle voie de recours judiciaire, toute réclamation devra être adressée à Voyage Nature Europe - 1381 route de Viroy 45200 AMILLY- par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 20 jours suivant la date de retour du voyage, accompagnée des pièces justificatives. Voyage Nature Europe privilégiera le règlement amiable de tout litige par voie de médiation, le choix du médiateur se fera en accord entre les deux parties sur proposition de la plus diligente des parties.

A défaut et sous réserve de la qualité du défendeur, tout le règlement du litige sera du ressort du tribunal de MONTARGIS.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières, et je les accepte.

Le	Fait à.....
CLIENT <i>(Signature, précédé de la mention « Lu et Approuvé, bon pour accord »)</i>	PRESTATAIRE